

TAXE 2024 D'APPRENTISSAGE

Et si votre taxe d'apprentissage permettait aux **jeunes de comprendre le monde dans lequel ils évoluent et d'en être acteurs ?**

LA COLLECTE
DE 2023 EN HMV C'EST :

20 JEUNES FORMÉS
AU PSC1

11 JEUNES FORMÉS
AU BAF

12 JEUNES PARTICIPANTS À
DES CHANTIERS JEUNES
RÉMUNÉRÉS

VERSEZ LE SOLDE DE
VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE À
LA STRUCTURE
INFORMATION JEUNESSE
(SIJ) DE HAUTE
MAURIENNE VANOISE



TAXE 2024 D'APPRENTISSAGE



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, **dédié au développement des formations, de l'orientation et de l'insertion**. Le solde de votre taxe d'apprentissage vous permet d'intégrer notre réseau de partenaires et vous donne la possibilité d'associer votre entreprise à des actions ciblées en faveur de l'avenir professionnel des jeunes.

QUELLES DÉMARCHES ?

La plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage SOLTÉA, permet désormais aux employeurs de désigner, en une seule démarche, les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage en toute neutralité, transparence et sécurité.

Toutes les actions de la SIJ sur :
www.cchautemaurienne.com/structure-information-jeunesse



Soutenu par

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité



Retrouvez les
modalités pratiques en
scannant le QR Code
ou rdv à l'adresse :



www.cchautemaurienne.com/taxe-apprentissage

DONNEZ DU SENS À VOTRE CONTRIBUTION



À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez soutenir des projets qui permettent aux jeunes de **s'informer, d'exercer leurs droits et de construire leur parcours professionnel.**

Porté par le CIAS Haute Maurienne Vanoise, **la Structure Information Jeunesse (SIJ) de Haute Maurienne Vanoise** accompagne les jeunes **pour explorer les possibles.** Nous mettons à disposition des jeunes une information fiable et gratuite.

Ces informations à jour portent sur plusieurs centres d'intérêts des jeunes : l'orientation, les études, l'emploi, l'alternance, l'accès au droit, le logement, la mobilité internationale, ou encore la santé...

NOS ACTIONS EN 2024



- **Financement de deux sessions de formation aux premiers secours - PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour 30 jeunes
- **Financement pour 12 jeunes d'une formation complète BAFA :**
 - stage de base réalisé sur 7 jours en pension complète au centre Neige et soleil à Val-Cenis Bramans.
 - stage pratique de 14 jours effectifs sera effectué dans un des accueils du CIAS HMV.
 - stage de perfectionnement de 6 jours permettant d'approfondir certains domaines.



La jeunesse est à la fois une période de fragilité et l'époque des choix les plus cruciaux (personnels et professionnels), d'où la nécessité de lui porter une attention toute particulière.

Pensez à la **Structure Information Jeunesse (SIJ) de Haute Maurienne Vanoise** (reconnue comme organisme participant au Service Public Régional de l'Orientation) pour le versement de votre taxe d'apprentissage à partir du 27 mai 2024 !
Merci pour votre confiance !

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 5 ÉTAPES

1

A partir de fin mai, accédez à la plateforme SOLTéA (soltea.education.gouv.fr).

2

Connectez-vous à votre espace privé en tant qu'« entreprise assujettie » pour accéder au moteur de recherche.

3

Renseignez CIAS Haute-Maurienne Vanoise dans la barre de recherche ou le N° de Siret 20008903500014

4

Renseignez le pourcentage de votre souhait d'affectation vers CIAS Haute-Maurienne Vanoise. ex : 100% pour la SIJ

5

À partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN, l'URSSAF et la Caisse des dépôts réalisera les virements selon vos vœux.

0.68 %

DE LA MASSE SALARIALE
BRUTE 2022



87%

Réservé au
financement de
l'apprentissage

13%

"Solde libre"
que vous pouvez
reverser à la SIJ

